



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 14/12/2022

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Modalités de versement des subventions aux associations d'accueil de loisirs pour l'année 2023

Décision n° 22 12 24

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

***Étaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents représentés :** Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.*

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Monsieur Noël ALBIN, Vice-président délégué à l'enfance et la jeunesse, rappelle que la Communauté de Communes a chargé un certain nombre d'associations de mettre en œuvre les missions définies par la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, sur la base d'une convention qui fixe, entre autres, la subvention annuelle qu'elles percevront.

Afin de faciliter leur fonctionnement, il propose que cette subvention soit versée mensuellement et que, dans l'attente d'un calcul définitif pour l'année 2023 dans le cadre de la future Convention Territoriale Globale (CTG) à établir avec la CAF, des acomptes leur soient alloués dès janvier 2023.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

-Décide :

1/ Concernant l'Office Communal de la Jeunesse de Contes (OCJC) :

- de lui verser mensuellement, par douzième, une subvention annuelle ;
- de lui verser, dès janvier 2023 jusqu'à avril 2023 et dans l'attente du vote de la subvention définitive pour l'année 2023, des acomptes mensuels de subvention, soit 38 300,00 €.

Les montants et modalités de versement des mensualités suivantes seront établis à partir du moment où la subvention définitive 2023 aura été votée par le Conseil communautaire.

2/ Concernant l'Association Animation, Loisirs, Enfance et Jeunesse (ALEJ) :

- de lui verser mensuellement des acomptes de subvention comme suit :
- en janvier 2023 : 38 360,00 € (2/12^e de la subvention 2022)
- en février 2023 : 19 180,00 € (1/12^e de la subvention 2022)
- en mars 2023 : 38 360,00 € (2/12^e de la subvention 2022)
- en avril 2023 : 19 180,00 € (1/12^e de la subvention 2022)

Les montants et modalités de versement des mensualités suivantes seront établis à partir du moment où la subvention définitive 2023 aura été votée par le Conseil communautaire.

3/ Concernant l'Association Pour l'Eveil des Enfants de Coaraze (APEEC)

- de lui verser mensuellement des acomptes de subvention comme suit :
- en janvier 2023 : 14 500,00 € (2/12^e de la subvention 2022)
- en février 2023 : 14 500,00 € (2/12^e de la subvention 2022)
- en mars 2023 : 14 500,00 € (2/12^e de la subvention 2022)
- en avril 2023 : 7 253,00 € (1/12^e de la subvention 2022)

Les montants et modalités de versement des mensualités suivantes seront établis à partir du moment où la subvention définitive 2023 aura été votée par le Conseil communautaire.

- Demande à l'ensemble des structures bénéficiaires de communiquer leur bilan d'activité et financier au plus tard au 30 avril 2023 afin d'arrêter la subvention définitive.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M.BRUN



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

